

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal en préfecture
001-210101531-20250128-008-2025-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17

Présents : 10

Procurations : 2

Objet :

Convention AMO avec
l'ADIA relative à la
réhabilitation de la
cantine et la
construction du CDL et
de la bibliothèque

L'an deux mille vingt cinq

Le 28 janvier

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : **22 janvier 2025**

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, M. Nicolas GRES, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pascal BRUN

Excusés : Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN, M. Bernd BECK, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN, M. Pierre REBEIX

Absents : M. Guillaume PEREZ

Secrétaire : Mme Leila SMITH

Mme le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que,

A la suite de l'étude de faisabilité relative à la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire et du centre de loisirs dont le mandat a été donné au Cabinet Flores, des orientations ont été validées par le Comité de pilotage constitué pour l'occasion. En ce qui concerne le centre de loisirs (CDL), la cantine et la bibliothèque, l'étude a défini le scénario permettant de répondre aux objectifs suivants :

Augmentation la capacité et la surface d'accueil du CDL et de la cantine actuellement sous dimensionnés,

Regrouper autant que possible toutes les activités périscolaires et CDL sur un seul site,

Améliorer la fonctionnalité des espaces et le confort,

Répondre au besoin d'espaces supplémentaires pour la bibliothèque et créer un nouvel espace d'échange pour les habitants.

Avec ce projet, un nouveau bâtiment est créé pour accueillir la bibliothèque et le CDL, et le restaurant scolaire s'agrandit sur les espaces libérés dans le bâtiment actuel. Plus précisément le périmètre d'intervention de l'opération comprend :

Une partie du bâtiment actuel du centre de loisirs, de la bibliothèque et du restaurant scolaire : pour la réhabilitation en restaurant scolaire et la création d'un espace de repos pour le personnel,

L'espace disponible à l'ouest sur la parcelle du bâtiment existant : pour la création du bâtiment centre de loisirs et de la bibliothèque. Un espace de 10m de large et accessible depuis la rue des écoliers est à conserver pour permettre de recréer un espace de jeux utilisable par le centre de loisirs et accessible au public,

Une galerie couverte est à créer entre le futur bâtiment et le bâtiment actuel réhabilité en restaurant scolaire.

Le montant des travaux a été estimé à 2 580 K € HT par le Cabinet Flores.

Afin d'accompagner la Mairie dans le déroulement de l'opération, il est proposé de s'adjoindre les services de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain (ADIA) en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, dans les domaines suivants :

Etude pré-opérationnelle

Assistance à la passation de Prestations intellectuelles

Assistance à la passation du marché de maîtrise d'œuvre

Phase conception

Ingénierie financière – subventions

Assistance à la passation des marchés de travaux

Réalisation des travaux

Il est précisé que conformément à la convention proposée, les missions de l'ADIA sont phasées et que la Mairie dispose de toute latitude pour ne pas engager une ou plusieurs des phases proposées, si elle estimait être en mesure de porter elle-même la charge ou si l'opération devait s'arrêter. Le montant de la prestation globale d'AMO est de 42 500 € HT. Il est précisé également que le Cabinet Flores positionné sur une prestation identique, portait le montant de l'accompagnement à 90 969 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité: 1 contre (M. Pascal BRUN) et 2 abstentions (Mme Amélie VAN ETTINGER et Mme Anneke VAN DER VOSSSEN)

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec l'Agence 01 relative à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réhabilitation de la cantine et la construction du centre de loisirs et de la bibliothèque ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

Isabelle PASSUELLO
Maire d'Echenevex

La secrétaire,
Leila SMITH,

